



“Le mécanisme d’ajustement carbone aux frontières est une mesure environnementale, pas douanière”

Professeur en sciences économiques à l’université Paris Nanterre, Marc Baudry a fait de la tarification du carbone l’un de ses principaux champs de recherche. Il décrypte pour nous le mécanisme d’ajustement carbone aux frontières de l’Union européenne, qui vient d’entrer en vigueur. Entretien.

A compter de ce 1er octobre, le mécanisme d’ajustement carbone aux frontières (MACF) va rentrer progressivement en application. De quoi s’agit-il ?

Vous savez que l’Union européenne a mis en place progressivement, à partir de 2005, un dispositif de tarification, sous forme de marché de quotas, des émissions de CO₂ pour inciter les gros industriels à décarboner leurs activités.

Mais un tel système ne peut produire des effets positifs pour la planète qu’à condition que les gros émetteurs de gaz à effet de serre jouent le jeu. S’ils délocalisent hors de l’Union européenne leurs sites de production ou importent pour échapper à la tarification du carbone, le mécanisme s’avère contreproductif. Non seulement pour l’Europe qui voit ses industries, et donc ses emplois, disparaître mais aussi pour la planète, qui ne bénéficie pas des effets positifs de la décarbonation des économies.

Pour éviter de tels contournements, la Commission européenne a conçu un mécanisme visant les importations qui échappent à la tarification du carbone.

A-t-on déjà pu mesurer les « fuites de carbone » provenant d’émetteurs délocalisant leurs activités ?

Cela peut surprendre, mais les travaux de recherche empiriques menés ces dernières années concluent à l’absence de délocalisation pour de telles raisons. Confrontés au marché du carbone, les industriels ont répercuté ces coûts supplémentaires sur leurs prix de vente, pas démenagé hors de l’Union européenne. Mais attention, il faut regarder ces travaux avec prudence.

Car ceux-ci ont porté sur les années 2005 à 2018, quand le prix du carbone était très bas sur le marché. Or, depuis cinq ans, celui-ci a explosé, passant d’environ 8 euros à 85 euros la tonne. Les futurs travaux de recherche montreront peut-être qu’avec de tels tarifs, il existe bien des fuites de carbone.

Comment fonctionne ce mécanisme d’ajustement carbone aux frontières ?

L’objectif, c’est d’annuler l’avantage coût dont bénéficient les industriels qui, situés hors de l’Union européenne, n’ont pas à payer leurs émissions de gaz à effet de serre.

Le dispositif consiste donc à mesurer les tonnes de CO₂ générées par les produits importés puis à faire payer ces émissions au même prix que ceux appliqués dans l’UE. Il ne s’agit donc pas d’une mesure douanière, qui pourrait être qualifiée de protectionniste par l’Organisation Mondiale du Commerce, mais d’une mesure environnementale, visant à rendre efficace la lutte de Bruxelles contre le dérèglement climatique.

Ce mécanisme va monter progressivement en puissance. Jusqu’en 2025, les partenaires commerciaux de l’UE n’auront rien à payer. Il s’agira pour eux de mettre en place une comptabilité carbone de leurs productions, conforme aux normes définies par l’UE. A partir de 2026, cette comptabilité permettra de lancer le paiement de certificats d’émissions de carbone.

Le système paraît très vertueux. Comporte-t-il des failles ?

Sur le papier, il est effectivement vertueux.

Car il permet à l’Union européenne de mettre en place une politique de décarbonation ambitieuse sans attendre que toutes les autres parties du monde ne s’y mettent.

Mais il existe un risque non nul qu’il y ait malgré tout un contournement du mécanisme au détriment de l’UE et de la planète. Car cet ajustement aux frontières ne concerne que les activités industrielles soumises au marché du carbone. Or, beaucoup de secteurs y échappent, par exemple l’automobile.

Taxer les importateurs d’acier, c’est bien. Mais si vous ne faites pas de même avec les importateurs de tôle ou de carrosserie automobile, vous prenez le risque d’une fuite de carbone de l’amont vers l’aval des chaînes de valeur.

Il va donc falloir que les instances européennes soient très vigilantes et sans doute qu’elles complètent les dispositifs.



The case for carbon leakage and border adjustments: where do economists stand?

